

Secrétaire de séance : Amandine MARTIN.

❖ **Rapport CLECT d'API**

Jusqu'à ce jour, dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), l'Agglo Pays d'Issoire (API) percevait les charges initiales correspondant aux taxes professionnelles et reversait 82223€ à la commune du Breuil sur Couze.

Cette année, API ayant pris les compétences SOS animaux et Piscine, la CLECT propose d'amputer ce versement des frais transférés soit 82223€ - 754€ (SOS animaux) - 1626,70€ (transport + piscine) = 79842,30€

Le Conseil municipal estime que cette proposition est neutre pour le budget communal. Il délibère à l'unanimité et accepte le montant proposé.

❖ **Statuts d'API**

L'Agglo Pays d'Issoire (API) a pris une délibération modifiant ses statuts, le 26 septembre dernier. API propose la prise en charge de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit des compétences obligatoires eau, assainissement et pluvial, ainsi que les compétences facultatives SDIS, musique et natation. La mise à jour de ses statuts nécessite une validation dans tous les conseils municipaux de ses communes adhérentes.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité la mise à jour des statuts d'API.

❖ **Droit de préemption urbain**

Une vente est en cours concernant la parcelle section B n° 1190 et elle est située dans le périmètre du droit de préemption urbain. Compte-tenu de l'état du bâtiment et des travaux à faire, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur cette vente.

❖ **Travaux école**

Les travaux de construction de la 6^{ème} classe et de la nouvelle cantine de l'école sont terminés. La cuisine est en cours de pose, elle devrait donc pouvoir être opérationnelle le 4 novembre. Le problème d'étanchéité du toit terrasse est en cours de traitement par l'architecte qui a suivi les travaux.

Dans le cadre de ses absences sur le chantier, le marché de travaux n'ayant pas été respecté, 1800 € de pénalités peuvent être facturés (150€ x 12 absences) à l'entreprise SUCHEYRE.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de l'application des pénalités d'absence soit 1800 €.

❖ **Travaux chaufferie**

Les travaux de la chaufferie bois de l'école étant quasiment terminés, il appartient à la Commune de trouver un fournisseur pour le combustible (granulés bois en vrac). Une mise en concurrence a été faite et trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'offre de l'entreprise COGRA est la mieux placée (220€/HT/tonne soit 242€/TTC/tonne).

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité et accepte l'offre de ce fournisseur.

❖ **Travaux salle des fêtes**

Les travaux de réfection de la toiture sont quasiment terminés. En ce qui concerne les travaux de mise aux normes handicapées, le montant total de la maîtrise d'œuvre s'élève à 15730€ HT (soit 18876€ TTC). L'acceptation des demandes de subvention conditionnera la réalisation de ces travaux. Dans tous les cas, les frais correspondant aux études réalisées s'appliqueront (3460,60€ HT soit 4152,72€ TTC).

Le Conseil délibère à l'unanimité et accepte de régler les honoraires correspondant à l'élaboration du dossier et de conditionner la réalisation des travaux à l'obtention des subventions.

❖ RGD

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les communes doivent désigner un délégué à la protection des données. Cette personne ne doit être ni élu dans la Commune ni agent de la collectivité. La Commune a la possibilité d'externaliser cette prestation, soit via l'Agglo Pays d'Issoire (API), soit via l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT). En passant par API, les frais pour la commune du Breuil sur Couze s'élèveraient à 13100€ HT soit 15720€ TTC (pour 4 ans). En passant par l'ADIT, les frais s'élèveraient à 2400€HT soit 2880€ TTC (sur 3 ans).

Le Conseil délibère à l'unanimité et accepte un engagement auprès de l'ADIT.

❖ Questions diverses

Virement de crédits :

Le montant de travaux liés à la chaufferie dépasse légèrement la ligne prévue au budget initial. Il appartient à la commune de rééquilibrer le budget en transférant des crédits d'autres lignes excédentaires.

Le Conseil délibère à l'unanimité et autorise ces basculements de crédits.

Ressource en eau

Bilan des ressources en eau en septembre 2019 :

- Les captages de la zone nord étant sous la moyenne, cette zone a dû utiliser les ressources des zones centre et sud,
- Les niveaux des captages de la zone centre sont limites,
- Les niveaux des captages de la zone sud sont bas et le barrage de Naussac est rempli à environ 60%.

Fonds de solidarité logement du CD63

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a mis en place, depuis plusieurs années, un fonds de solidarité logement pour l'accession ou le maintien au logement des foyers en difficultés. Les collectivités locales ont la possibilité d'apporter leur aide financière, aux côtés des divers financeurs (Conseil Départemental, Sécurité sociale, bailleurs sociaux, distributeurs d'énergie, eau, téléphonie, ...).

Le Conseil municipal rappelle que la Commune du Breuil sur Couze dispose d'un CCAS actif qui accompagne les familles en difficultés dans le cadre des frais liés au logement notamment. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal délibère à l'unanimité et ne participera pas financièrement à ce fonds de solidarité logement.

Ouverture domaine public

Une demande a été faite pour la création d'une ouverture et d'un escalier sur le domaine public. Compte tenu du fait que cela pourrait risquer de gêner la circulation et de réduire l'offre de stationnement, le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour la création de l'ouverture et de l'escalier sur le domaine public.

Ecole numérique

Le Maire informe les membres du Conseil que la subvention dans le cadre de l'équipement de l'école en tablette numérique a été acceptée. Ainsi, le FEDER (fonds européen de développement régional) prend en charge 4397,60€ et il reste à payer 1099,42€ par la commune.

Location sophrologue

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une sophrologue a sollicité la mairie dans le cadre de ses recherches de local pour exercer son activité. Cette personne a été mise en relation avec la kinésithérapeute, qui lui propose une sous-location d'une partie de son cabinet à titre gracieux.

Maison SNCF

Le Maire informe les membres du Conseil que la mairie a proposé le rachat d'une ancienne maison à la SNCF pour l'utiliser comme local de stockage communal. La SNCF a expliqué qu'elle ne donnerait pas suite à cette proposition dans la mesure où la destruction de cette habitation vétuste était déjà programmée.

Local commercial

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a rencontré l'Agglo Pays d'Issoire (API) par rapport à l'achat de locaux commerciaux pour le maintien d'une activité de service dans les zones rurales. Il a été confirmé qu'il est possible que la mairie achète un local pour le louer en gérance. Une rétrocession au gérant est ensuite possible sous forme de crédit-bail. Cela permet au gérant d'effectuer les travaux nécessaires sans cumuler les crédits financiers.

La mairie va contacter le propriétaire pour convenir d'un prix d'achat. Ensuite, un montage de dossier est à faire afin d'obtenir des subventions régionales (Fonds LEADER).

Assainissement

Le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) sont presque terminés, ainsi que ceux concernant la station de relevage. Les travaux liés aux conduites débuteront le 4 novembre prochain.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 29 novembre 2019 à 20h.